A

B

C

* **Une partie des constructions préfabriquées pourra être déplacée. Elles conserveront un usage d'annexes des services municipaux.**

* **Les Algécos amiantés et le hangar bloquant toute évolution de la parcelle devront êtres évacués.**

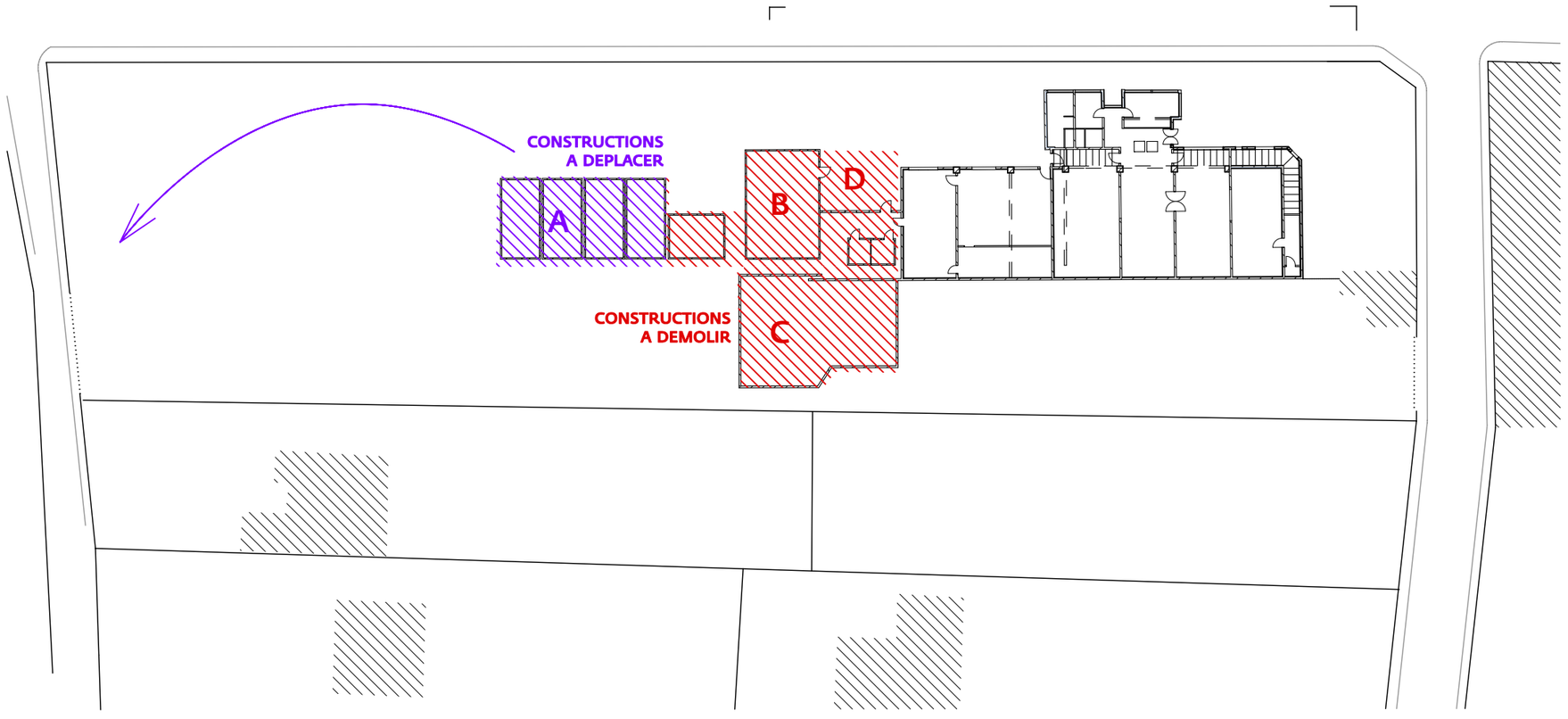

Maitre d'ouvrage :

Commune de Boissy le Cutté

Etude de pré-programation réalisée par :

CAUE DE L'ESSONNE • CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Etude d'aménagement de la parcelle de l'école maternelle de Boissy le Cutté

DEMOLITIONS

Page : 06

Date : 13/06/17

Indice : 1